



Sous embargo jusqu'au 02/02/2022 à 6h00

ÉTUDES et RÉSULTATS

février 2023
n° 1254

En France, une personne sur sept de 15 ans ou plus est handicapée, en 2021

En 2021, 14 % des personnes de 15 ans ou plus vivant à domicile en France, soit 7,7 millions de personnes, sont handicapées, que ce soit au titre d'une limitation sensorielle, physique ou cognitive sévère, ou bien au titre d'une forte restriction plus globale dans les activités de la vie quotidienne. L'âge augmentant, ces limitations se font plus fréquentes : 25 % des 60 ans ou plus sont concernés.

8 % des personnes de 15 ans ou plus ont une limitation physique sévère, 5 % une limitation sensorielle sévère et 4 % une limitation cognitive sévère. Parmi les 75 ans ou plus, 5 % cumulent les trois types de limitation, contre moins de 0,5 % des personnes de 15 à 74 ans.

Une aide technique ou un aménagement de logement sont utilisés par 8 % des personnes de 15 ans ou plus, quand 10 % reçoivent de l'aide d'un proche ou d'un professionnel en raison d'un problème de santé, d'un handicap ou de leur avancée en âge pour les aider dans la vie quotidienne. Les personnes ayant une limitation cognitive reçoivent plus souvent de l'aide d'une personne au quotidien que celles qui sont limitées physiquement ou sensoriellement.

Marie Rey (DREES)

Le handicap est une notion complexe, si bien que le dénombrement des personnes en situation de handicap et la description socio-économique de cette population ne peuvent se faire de façon unique. Des approches multiples permettent toutefois de fournir quelques éléments de cadrage (*encadré 1*). Pour cette étude, deux définitions sont utilisées : déclarer une limitation fonctionnelle sévère pour une fonction physique, sensorielle ou cognitive, d'une part, et déclarer une forte restriction depuis plus de six mois, pour des raisons de santé, dans les activités que les gens font habituellement, de l'autre (*encadré 2*). Selon que l'on retienne l'une ou l'autre définition ou les deux à la fois, en 2021, entre 3,4 et 7,7 millions de personnes de 15 ans ou plus vivant à domicile en France sont handicapées. En comptabilisant la population de 5 ans ou plus ainsi que les personnes handicapées ou âgées dépendantes vivant en établissement (en

faisant l'hypothèse qu'elles déclareraient également des limitations fonctionnelles sévères ou de fortes restrictions d'activités), entre 4,3 et 8,9 millions de personnes de 5 ans ou plus vivant en France sont handicapées (*encadré 3*). Ces estimations pourront être affinées grâce aux enquêtes Autonomie, réalisées à domicile et dans les établissements pour personnes handicapées ou personnes âgées dépendantes, dont les résultats devraient être disponibles d'ici à 2025. Les 7,7 millions de personnes handicapées à domicile qui répondent à l'une ou l'autre de ces définitions représentent 14 % des 15 ans ou plus vivant à domicile en France. Elles ont une limitation fonctionnelle sévère (limitation physique, sensorielle ou cognitive) ou déclarent une forte restriction d'activité en raison d'un problème de santé. 5 % de la population cumule ces deux types de difficulté (*tableau 1 et tableau complémentaire A¹*).

1. Les tableaux complémentaires sont disponibles sur le site internet de la DREES avec les données associées à cette étude.

Retrouvez toutes nos données sur [data.drees](https://data.drees.fr)

- Ces proportions augmentent avec l'âge : avant 60 ans, 9 % ont une limitation fonctionnelle sévère ou déclarent une forte restriction d'activité, contre 25 % parmi les personnes de 60 ans ou plus.

Les limitations physiques augmentent fortement avec l'avancée en âge

Avant 60 ans, 7 % des personnes ont au moins une limitation fonctionnelle sévère et la répartition selon le type de limitation est équilibrée : 4 % ont au moins une limitation physique, 3 % au moins une limitation sensorielle et 3 % au moins une limitation cognitive (tableau complémentaire B). Après 60 ans, 24 % des personnes ont au moins une limitation fonctionnelle, les limitations physiques étant les plus fréquentes (18 %). Les limitations sensorielles touchent 10 % des personnes à ces âges, tandis que 6 % des 60 ans ou plus ont des limitations cognitives. Avant 60 ans, le poids relatif des limitations fonctionnelles cognitives est donc plus important qu'aux âges plus avancés. Ce sont même les principales limitations rencontrées avant 40 ans. Entre 40 et 54 ans, les limitations physiques et sensorielles deviennent plus nombreuses. Elles sont ensuite stables jusqu'à 70 ans, puis augmentent rapidement par la suite. Les limitations cognitives restent stables plus longtemps : elles ne sont en très forte hausse qu'après 75 ans.

La déclaration d'une forte restriction dans les activités habituelles augmente elle aussi avec l'âge : elle concerne 4 % des personnes de 15 à 59 ans, contre 11 % des 60 ans ou plus. Elle augmente régulièrement après 30 ans et jusqu'à 59 ans, puis diminue légèrement, avant de repartir fortement à la hausse à partir de 70 ans. Entre 60 et 69 ans, une fois parties à la retraite, les personnes dont l'état de santé s'est détérioré avec le temps et qui ont eu du mal à terminer leur carrière professionnelle peuvent se sentir moins souvent limitées qu'avant dans les activités de la vie quotidienne, n'étant plus gênées dans le cadre professionnel. À partir de 70 ans, lorsque l'essentiel de la classe d'âge est retraitée, les problèmes de santé deviennent plus nombreux et ont des retentissements croissants sur la vie quotidienne. Ces parts de personnes limitées dans les activités habituelles sont plus basses que celles observées lors d'autres enquêtes et doivent donc être considérées comme une estimation minimale de ces limitations. Deux raisons pourraient expliquer ces résultats : la période à laquelle les enquêtés ont répondu, où les activités de l'ensemble des Français étaient limitées en raison de la crise sanitaire, et le fait que les personnes pouvaient répondre par internet alors qu'habituellement elles répondent à un enquêteur (encadré 4).

Moins de limitations dans l'Ouest et en Île-de-France

En Bretagne, dans les Pays de la Loire, en Île-de-France, en Guyane et à Mayotte, 12 % à 13 % des 15 ans ou plus ont une limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction dans les activités de la vie quotidienne. À l'inverse, en Guadeloupe, à la Martinique et en Corse, 18 % à 19 % des 15 ans ou plus ont une limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction dans les activités de la vie quotidienne.

Ces écarts entre régions sont différents si l'on prend en compte la structure par sexe et par âge de chaque région² (carte 1). Les

Encadré 1 Mesurer les limitations

Le dénombrement des personnes en situation de handicap et la description socio-économique de cette population ne peuvent se faire que par le biais d'approches multiples. La loi du 11 février 2005 précise que « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Plusieurs dénombrements peuvent être élaborés en s'appuyant sur cette définition. Pour cette étude, deux approches sont utilisées : déclarer une limitation fonctionnelle sévère pour une fonction physique, sensorielle ou cognitive d'une part et déclarer une forte restriction dans les activités que les gens font habituellement d'autre part.

Pour cette étude, une personne a une limitation physique sévère si elle a beaucoup de difficultés ou ne peut pas du tout faire l'une des actions suivantes : marcher 500 mètres sur un terrain plat ou monter un étage d'escalier, lever un bras au-dessus de la tête, se servir de ses mains ou de ses doigts. Une personne a une limitation sensorielle si elle a beaucoup de difficultés ou ne peut pas du tout voir ou entendre, même avec ses appareillages si elle en a. Une personne a une limitation cognitive si elle a beaucoup de difficultés ou ne peut pas du tout faire l'une des actions suivantes : comprendre les autres ou se faire comprendre des autres, se concentrer plus de 10 minutes, prendre des décisions adaptées dans la vie de tous les jours. Une personne a une forte restriction dans les activités si elle répond « Oui, fortement limité » à la question « Êtes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? ».

La reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie peut compléter l'appréhension des situations de handicap. Elle n'est pas utilisée dans cette étude. En ajoutant cette définition aux deux notions utilisées dans cette enquête, environ 12 millions de personnes de 15 ans ou plus étaient comptabilisées comme étant handicapées en 2008.

Encadré 2 L'enquête Vie quotidienne et santé 2021

L'enquête Vie quotidienne et santé a pour objectif d'établir des statistiques générales sur les conditions de vie des personnes vivant à domicile et leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et les aides qu'elles reçoivent. Elle a également permis de constituer l'échantillon d'une deuxième enquête : l'enquête Autonomie. Cette dernière a pour objectif de connaître de manière beaucoup plus fine les situations de handicap et de perte d'autonomie en France métropolitaine.

L'enquête Vie quotidienne et santé a été réalisée auprès de 334 000 personnes vivant en France en domicile ordinaire, entre février 2021 et avril 2022. En métropole et dans les DROM, hors Mayotte, les personnes ont pu répondre par internet, en renvoyant un questionnaire papier ou par téléphone. À Mayotte, les personnes ont répondu

à un enquêteur de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) lors d'une enquête en face à face. Une personne du logement pouvait répondre pour l'ensemble des habitants du logement.

Conçue par la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques (DREES), réalisée par l'Insee, cette enquête a bénéficié du soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), de Santé publique France (SpF) et de la Direction des sports.

2. Pour prendre en compte la spécificité de chaque région, on calcule quelle serait, dans la région, la part de personnes limitées si celle-ci avait la même structure de population que sur l'ensemble de la France.

Encadré 3 Enfants de 5 à 14 ans : des limitations plus souvent d'ordre cognitif

1 % des enfants de 5 à 14 ans ont de fortes restrictions dans les activités en raison de leur état de santé ou d'un handicap, contre 2 % des 15-29 ans (tableau). 4 % ont au moins une limitation fonctionnelle sévère : 3 % ont au moins une limitation cognitive, 1 % au moins une limitation fonctionnelle physique et 1 % au moins une limitation fonctionnelle sensorielle. Parmi les limitations sensorielles, les difficultés pour voir sont les plus fréquentes : 1 % a de fortes difficultés. Les limitations cognitives, plus particulièrement les difficultés à se concentrer plus de 10 minutes, sont plus souvent déclarées pour les plus jeunes, puis diminuent régulièrement jusqu'à l'âge adulte. Plusieurs facteurs peuvent intervenir dans ces déclarations. Il est possible que les troubles de l'apprentissage (tels que la dyslexie, la dysorthographe ou la dyscalculie) soient mieux identifiés dès le plus jeune âge. En grandissant, une partie des difficultés disparaît. Il est également possible que les parents aient parfois confondu difficultés en raison de l'âge de l'enfant et difficultés en raison de l'état de santé. Enfin, il est possible que les parents de jeunes enfants soient inquiets de la faible capacité à se concentrer de leur enfant, puis

que cette inquiétude disparaisse lorsque l'enfant grandit.

Le cumul de plusieurs types de limitation reste rare : les trois types de limitation sont déclarés pour 0,1 % des enfants de 5 à 14 ans, deux types de limitation pour 0,5 %.

Par ailleurs, 2 % des 5-14 ans ont de fortes difficultés d'apprentissage ou pour réaliser des activités de la vie quotidienne, en raison d'un problème de santé ou d'un handicap.

4 % des enfants reçoivent une aide d'un professionnel ou de l'entourage en raison d'un problème de santé ou d'un handicap. 2 % bénéficient d'une aide professionnelle, et 4 % d'une aide de l'entourage. 1 % des enfants utilisent une aide technique ou un aménagement du logement, presque autant que les 15-29 ans.

Comme pour les adultes, les jeunes des DROM et de la Corse sont plus souvent limités que dans le reste du territoire, à structure d'âge comparable. Les jeunes de Nouvelle-Aquitaine, des Pays de la Loire et de Normandie ont, quant à eux, moins souvent une limitation que dans le reste du territoire (tableau complémentaire C).

Part des 5-14 ans ayant des difficultés par type de difficulté et tranche d'âge en 2021

En %

	de 5 à 9 ans	de 10 à 14 ans	Total
Au moins une limitation fonctionnelle - Critère 1	4,4	4,5	4,4
Restriction globale dans les activités que les gens font habituellement			
Forte restriction - Critère 2	0,9	0,9	0,9
Restriction (forte ou non)	3,0	3,5	3,2
Croisement des critères			
Critères 1 et 2 à la fois	0,6	0,5	0,6
Critère 1 (limitation) sans critère 2 (forte restriction)	3,9	3,9	3,9
Critère 2 (forte restriction) sans critère 1 (limitation)	0,3	0,3	0,3
Ensemble des personnes appartenant à au moins un des groupes (critère 1 ou 2)	4,8	4,8	4,8
Difficultés d'apprentissage ou pour accomplir les activités quotidiennes des enfants du même âge			
Un peu	4,7	6,6	5,7
Beaucoup	2,0	2,5	2,3
Un peu ou beaucoup	6,7	9,1	8,0

Lecture > 4,8 % des 5-14 ans ont au moins une limitation fonctionnelle ou une forte restriction globale dans les activités que les gens font habituellement.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors population résidant en établissement.

Source > DREES, enquête Vie quotidienne et santé.

> *Études et Résultats* n° 1254 © DREES

Tableau 1 Effectifs des différentes populations de personnes handicapées vivant à domicile, selon l'âge et la définition retenue, en 2021

	Effectifs (en milliers)			Proportion dans la population (en %)		
	de 15 ans ou plus	de 15 à 59 ans	de 60 ans ou plus	de 15 ans ou plus	de 15 à 59 ans	de 60 ans ou plus
Ensemble de la classe d'âge	54 667	37 357	17 310	100	100	100
Personnes déclarant avoir...						
Par critère						
Au moins une limitation fonctionnelle sévère¹ - Critère 1	6 853	2 748	4 105	12,5	7,4	23,7
<i>Au moins une limitation fonctionnelle sensorielle sévère</i>	2 788	1 026	1 762	5,1	2,7	10,2
<i>Au moins une limitation fonctionnelle physique sévère</i>	4 433	1 388	3 045	8,1	3,7	17,6
<i>Au moins une limitation fonctionnelle cognitive sévère</i>	1 952	949	1 003	3,6	2,5	5,8
<i>Un type de limitation</i>	5 009	2 237	2 772	9,2	6,0	16,0
<i>Deux types de limitation</i>	1 367	406	961	2,5	1,1	5,6
<i>Trois types de limitation</i>	477	105	372	0,9	0,3	2,2
Une forte restriction globale dans les activités que les gens font habituellement² - Critère 2	3 403	1 420	1 983	6,2	3,8	11,5
Croisement des critères						
Critère 1 et 2 à la fois	2 564	883	1 681	4,7	2,4	9,7
Critère 1 (limitation fonctionnelle) sans critère 2 (forte restriction globale)	4 289	1 865	2 424	7,8	5,0	14,0
Critère 2 (forte restriction globale) sans critère 1 (limitation fonctionnelle)	839	538	302	1,5	1,4	1,7
Ensemble des personnes appartenant à au moins un des groupes (critère 1 ou 2)	7 692	3 286	4 407	14,1	8,8	25,5

1. Au moins une impossibilité ou beaucoup de difficultés pour une fonction physique précise (marcher 500 mètres sur un terrain plat ou monter ou descendre un étage d'escalier, utiliser ses mains, lever un bras au-dessus de la tête), pour une fonction sensorielle (entendre, voir) ou pour une fonction cognitive (se concentrer, prendre des décisions adaptées dans la vie de tous les jours, comprendre les autres ou se faire comprendre des autres).

2. Répondre « Oui, fortement limité » à la question « Êtes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? » (GALI).

Lecture > En 2021, 7,692 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus appartiennent à au moins un des groupes (critère 1 ou 2).

Champ > France métropolitaine et DROM, hors population résidant en établissement.

Source > DREES, enquête Vie quotidienne et santé, 2021, traitements DREES.

> *Études et Résultats* n° 1254 © DREES

Encadré 4 L'indicateur européen de restrictions dans les activités dans l'enquête

Depuis le début des années 2000, les enquêtes européennes utilisent un indicateur synthétique pour identifier des situations de handicap, appelé GALI (*Global Activity Limitation Indicator*). Il est présenté dans cette étude sous le terme de « personnes ayant une forte restriction dans les activités » (encadré 1). En 2021, dans l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS), 6,3 % des personnes de 16 ans ou plus vivant en France métropolitaine déclarent de fortes restrictions dans leurs activités. En 2019, cette part était de 9,0 % dans l'enquête européenne sur la santé (EHIS) de 2019, de 9,2 % dans l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) et de 8,4 % dans l'enquête Emploi. Deux types de raisons peuvent expliquer cette part plus faible dans l'enquête VQS : des méthodes différentes de collecte de l'enquête, d'une part, un effet de la crise sanitaire sur la compréhension de la question, d'autre part.

Les enquêtes EHIS, SRCV ou Emploi sont toutes réalisées en présence d'un enquêteur. Pour l'enquête VQS 2021, 79 % des enquêtés ont répondu directement par internet ou en renvoyant un questionnaire papier. Deux autres enquêtes proposent également de répondre sans enquêteur. En 2020 et 2021, l'enquête EpiCov est majoritairement remplie par internet. Dans cette dernière, 5 % des personnes âgées de 16 ans ou plus se déclarent fortement limitées dans les activités de la vie quotidienne. Lors de l'enquête VQS précédente, faite en 2007, il avait également été observé que les enquêtés répondaient moins souvent qu'ils étaient fortement limités : 8,0 % des personnes, contre 9,6 % lors de l'enquête Handicap-Santé un an plus tard, sur un sous-échantillon des répondants à l'enquête VQS. Or pour VQS

2007, 54 % des personnes avaient répondu sans intervention d'un enquêteur. Certaines personnes interrogées pourraient donc avoir tendance à répondre différemment à la question selon qu'elles sont seules ou face à un enquêteur.

Par ailleurs, il semble que les enquêtés n'ont pas répondu de la même façon à cette question en temps de confinement et immédiatement après que lors des années précédentes. Le déroulement de l'enquête Emploi permet une estimation trimestrielle de cet indicateur. Avant 2020, les taux observés sont assez stables dans le temps et d'un trimestre à l'autre, variant entre 8,0 % et 8,5 %, un peu en dessous de l'enquête EHIS. En 2020 et 2021, au cours des trimestres correspondant à des périodes de confinement ou immédiatement après, les parts baissent significativement pour se situer entre 7 % et 7,5 %, alors que les autres trimestres de ces mêmes années, le niveau observé reste similaire aux années précédentes. Ainsi, certains enquêtés qui, en période ordinaire, auraient déclaré une forte restriction dans les activités que font habituellement les gens ont pu se sentir moins pénalisés par rapport à leurs concitoyens. Depuis la fin 2021, la part des personnes fortement limitées a retrouvé un niveau « habituel » pour l'enquête Emploi, entre 8,0 % et 8,5 % des personnes de 16 ans ou plus. Plus des trois quarts des personnes interrogées ont répondu à l'enquête VQS durant le 1er semestre 2021, période où l'indicateur était au plus bas dans l'enquête Emploi et où il est possible que les personnes aient interprété la question en fonction de la situation exceptionnelle traversée. L'impact de la crise sanitaire pourrait être de l'ordre de 1 point à la baisse sur la déclaration de fortes restriction dans la vie quotidienne.

constats restent identiques pour les trois régions métropolitaines qui ont proportionnellement moins de personnes handicapées vivant à domicile que sur l'ensemble du territoire. Cependant, les prévalences standardisées du handicap sont sensiblement plus élevées qu'en moyenne sur l'ensemble du territoire dans les cinq DOM – tout particulièrement à Mayotte –, en Corse et dans les Hauts-de-France.

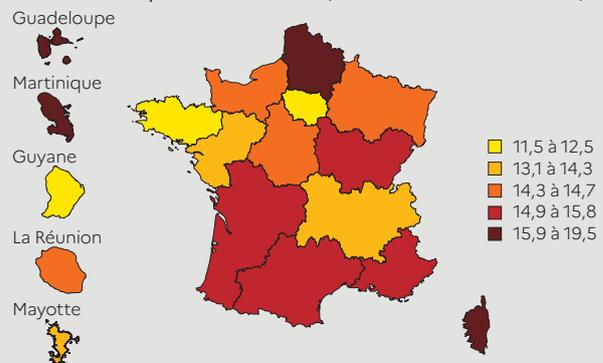
5 % des 75 ans ou plus cumulent les trois types de limitations fonctionnelles

27 % des personnes de 15 ans ou plus qui ont au moins une limitation fonctionnelle sévère en ont deux ou trois. La fréquence des cumuls de limitations sévères augmente avec l'âge. Entre 15 et 74 ans, moins de 1 % de la population cumule les trois types de limitation fonctionnelles. Pour les personnes de 75 ans ou plus, cette part atteint 5 % et même 10 % chez les 85 ans ou plus. Au total, la moitié des personnes vivant à domicile qui ont les trois types de limitation ont 80 ans ou plus, alors que cette tranche d'âge représente 7 % de la population. Entre 15 et 74 ans, 2 % des personnes ont deux types de limitation, contre 11 % des 75 ans ou plus.

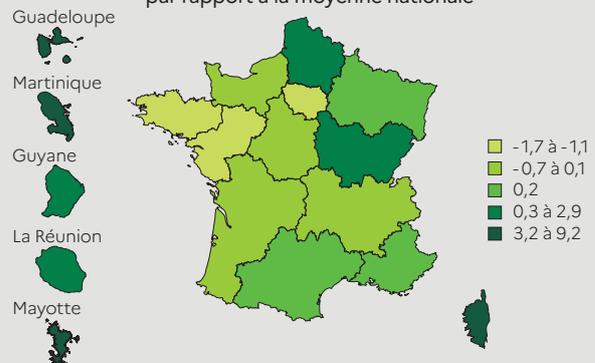
Avec l'avancée en âge, les limitations cognitives sont plus fréquemment couplées à d'autres types de limitation. Ainsi, entre 15 et 29 ans, 24 % des personnes qui ont au moins une limitation cognitive sévère ont également une limitation physique ou sensorielle (*tableau complémentaire D*). Cette part augmente ensuite régulièrement avec l'âge. À 75 ans ou plus, c'est le cas pour 87 % de ceux qui ont au moins une limitation cognitive sévère. Le phénomène est identique pour les personnes ayant une limitation sévère pour voir ou entendre, mais il est moins marqué. En revanche, celles ayant une limitation physique sévère avant 30 ans ont également plus fréquemment un autre type de limitation, souvent une limitation cognitive sévère. Aux âges plus avancés, alors que les limitations physiques deviennent plus fréquentes, les personnes ont moins souvent une autre limitation sévère : ce n'est qu'à partir de 75 ans que la part des personnes qui ont plusieurs types de limitation sévères augmente.

Carte 1 Personnes de 15 ans ou plus ayant une limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction dans les activités

1a - Part des personnes limitées (indicateur non standardisé)



1b - Écart en points de l'indicateur standardisé par rapport à la moyenne nationale



Lecture > Si la Bretagne avait la même structure par âge qu'en France, la part des personnes ayant une limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction dans les activités serait plus basse de 1,7 point qu'en France. **Champ** > France métropolitaine et DROM, hors population résidant en établissement.

Source > DREES, enquête Vie quotidienne et santé.

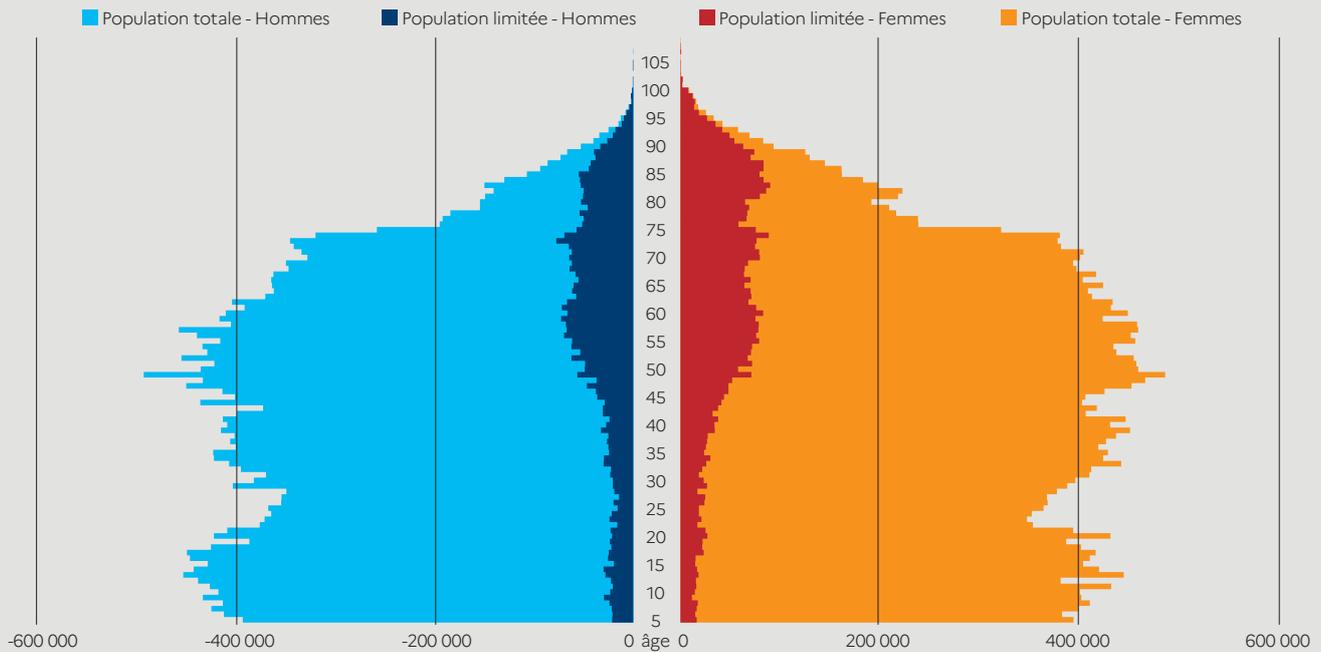
> *Études et Résultats* n° 1254 © DREES

Les femmes sont plus souvent concernées par une limitation physique sévère

Les femmes ont plus souvent que les hommes une limitation fonctionnelle sévère ou une forte limitation d'activité en raison d'un problème de santé : 15 % sont concernées, contre 13 % des hommes. Avant 40 ans, il n'y a pas de différence entre hommes et femmes (*graphique 1*). À partir de 40 ans, les femmes ont plus souvent au moins une limitation fonctionnelle sévère que les hommes. L'écart est de 2,2 points entre 45 et 59 ans (8 % pour les hommes

et 10 % pour les femmes). Entre 60 et 69 ans, l'écart se réduit, puis repart à la hausse, pour atteindre jusqu'à 5 points d'écart à 80 ans ou plus. Cette différence est entièrement due à la présence plus fréquente de limitations physiques sévères chez les femmes : elles ont plus de difficultés importantes pour marcher (+7,7 points entre 80 et 84 ans), pour lever le bras (+4,6 points entre 80 et 84 ans) et à se servir de leurs mains (+2,8 points entre 80 et 84 ans) (*graphique 2*). *A contrario*, elles sont moins souvent concernées par des limitations sensorielles et elles ont en particulier moins de

Graphique 1 Répartition de la population avec une limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction dans les activités selon le sexe et l'âge



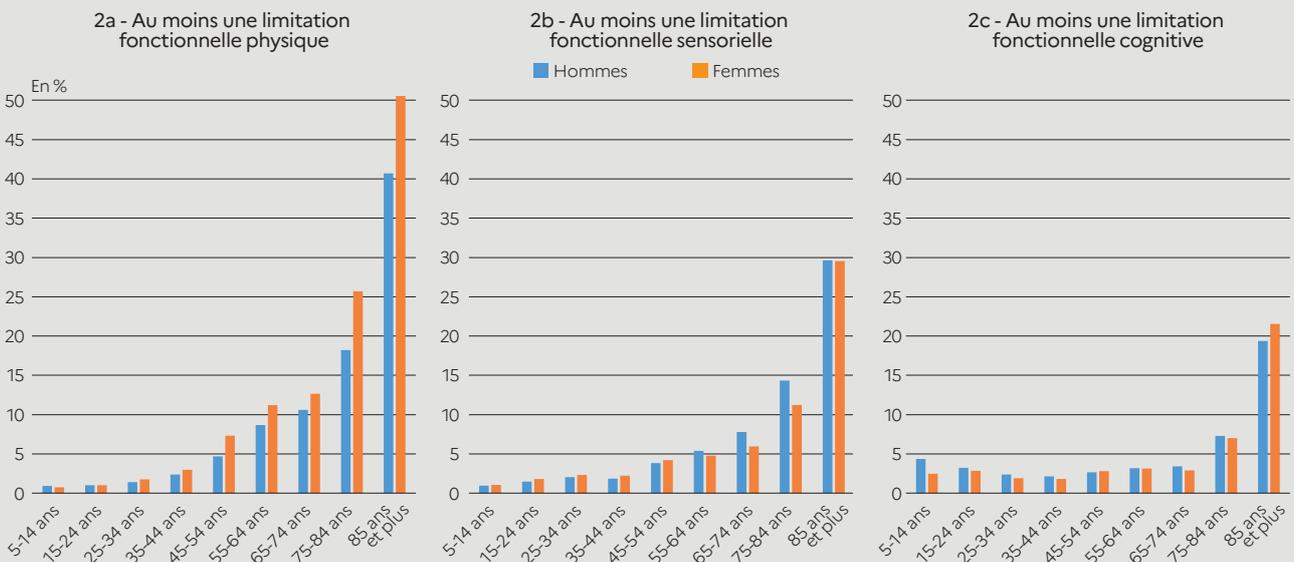
Lecture > En 2021, 369 000 femmes de 60 à 64 ans et 324 000 hommes de 60 à 64 ans ont une limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction dans les activités de la vie quotidienne.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors population résidant en établissement.

Source > DREES, enquête Vie quotidienne et santé.

> *Études et Résultats* n° 1254 © DREES

Graphique 2 Répartition des limitations fonctionnelles par sexe et âge



Lecture > Entre 75 et 84 ans, 25,7 % des femmes ont au moins une limitation fonctionnelle physique, contre 18,2 % des hommes.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors population résidant en établissement.

Source > DREES, enquête Vie quotidienne et santé.

> *Études et Résultats* n° 1254 © DREES

Tableau 2 Parts des différentes populations de personnes handicapées vivant à domicile, selon l'âge et la définition retenue, en 2021

En %

	5-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	5 ans ou plus	15 ans ou plus
Maladie chronique	7,6	11,5	18,9	31,6	45,7	58,6	27,3	30,2
Très mauvais état de santé	0,1	0,2	0,3	1,0	1,2	2,5	0,8	0,9
Au moins une limitation physique	0,8	1,1	2,4	7,2	11,2	30,3	7,1	8,1
Marcher 500 m sur un terrain plat ou monter un étage d'escalier	0,5	0,8	1,5	4,6	8,6	26,0	5,4	6,2
Lever le bras au-dessus de la tête	0,2	0,4	1,1	3,1	3,9	11,4	2,7	3,1
Utiliser ses mains	0,6	0,5	0,8	1,6	2,4	8,0	1,8	2,0
Au moins une limitation sensorielle (après correction)	1,0	1,8	2,1	4,2	6,3	17,9	4,6	5,1
Voir	0,9	1,5	1,5	3,1	3,5	9,0	2,8	3,1
Entendre	0,2	0,4	0,8	1,4	3,4	11,9	2,3	2,6
Au moins une limitation cognitive	3,4	2,7	2,0	2,9	3,0	11,4	3,5	3,6
Comprendre les autres ou se faire comprendre des autres	1,2	1,1	0,9	1,1	1,4	5,7	1,5	1,6
Se concentrer plus de 10 minutes	2,4	1,6	1,0	1,7	1,6	6,9	2,1	2,1
Prendre des décisions adaptées dans la vie de tous les jours	1,7	1,6	1,1	1,4	1,7	8,0	2,1	2,2
Fortement limitées	0,9	1,5	3,0	6,5	7,7	18,9	5,5	6,2
Au moins un peu limitées	3,2	6,1	11,3	20,8	28,7	52,7	18,2	20,5
Une aide technique ou un aménagement du logement	1,2	1,5	2,3	5,2	10,2	35,1	7,1	8,0
Une aide technique	1,0	1,2	1,9	4,4	8,7	30,8	6,1	6,8
Un aménagement du logement	0,4	0,7	0,9	1,6	3,5	15,1	2,7	3,1
Au moins une aide humaine	4,2	4,2	5,0	8,0	11,3	38,5	9,6	10,4
Une aide d'un professionnel	2,0	1,5	1,6	2,5	4,4	24,7	4,5	4,8
Une aide de l'entourage	3,7	3,9	4,4	7,0	9,6	31,7	8,2	8,9

Lecture > 6,2 % des personnes de 15 ans ou plus ont de fortes difficultés pour marcher 500 mètres sur un terrain plat ou monter un étage d'escalier.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors population résidant en établissement.

Source > DREES, enquête Vie quotidienne et santé.

> Études et Résultats n° 1254 © DREES

problèmes d'audition. Avant 60 ans, il n'y a pas d'écart entre les femmes et les hommes, puis ces derniers commencent à avoir plus souvent une limitation sévère de la vue ou de l'audition. Entre 80 et 84 ans, l'écart est de 3,8 points. À 85 ans ou plus, femmes et hommes ont de nouveau aussi souvent des limitations sensorielles.

8 % des 15 ans ou plus ont recours à une aide technique ou à un aménagement de leur logement

Une aide technique³ est utilisée par 7 % des personnes de 15 ans ou plus vivant à domicile (hors lunettes ou lentilles, dispositifs auditifs et dentiers) et 3 % utilisent un aménagement dans leur logement (**tableau 2**). Les personnes ayant au moins une limitation fonctionnelle sévère ont plus souvent recours aux aides techniques, ce d'autant plus qu'elles en cumulent plusieurs types. En particulier, parmi les personnes qui ont une limitation physique, associée ou non à un autre type de limitation, 46 % utilisent une aide technique et 23 % ont un aménagement de leur logement. 63 % des personnes qui cumulent les trois types de limitations ont une aide technique (35 % un aménagement du logement). *A contrario*, les personnes qui ont uniquement une limitation cognitive sévère utilisent une aide technique ou un aménagement du logement dans des proportions à peine supérieures à ce qu'on observe en population générale (respectivement 8 % et 5 %).

Lorsqu'un aménagement du logement est mis en place, les personnes ont également souvent recours à une aide technique (64 %). L'inverse est moins vrai : seules 29 % des personnes utilisant une aide technique ont également un aménagement de leur logement. En tout, 8 % de la population a recours à une aide technique ou à un aménagement de logement.

L'utilisation de ces aides augmente de façon continue avec l'âge et avec l'apparition de limitations fonctionnelles : entre 15 et 29 ans, 1 % des personnes utilisent une aide technique ou un aménagement du logement, contre 35 % des 75 ans ou plus.

La présence de limitations cognitives favorise le recours à une aide humaine

10 % des 15 ans ou plus vivant à domicile sont aidés au quotidien par une personne de leur entourage⁴ (9 %) ou par un professionnel (5 %). En moyenne, les personnes qui reçoivent de l'aide d'un professionnel sont plus âgées que celles qui sont aidées par leur entourage : 70,2 ans contre 63,6 ans. Deux raisons peuvent expliquer cet écart d'âge moyen. D'une part, les personnes plus âgées ont davantage de difficultés dans la vie quotidienne, il peut être de plus en plus difficile pour l'entourage de les aider et le soutien de professionnels devient nécessaire. D'autre part, plus les personnes aidées sont âgées, moins elles ont de chance d'avoir encore un proche en assez bonne santé pour les aider dans les tâches de la vie quotidienne.

3. Les aides techniques peuvent être par exemple une canne, un fauteuil roulant, une loupe électronique, un appareil auditif. Les lunettes, lentilles, dentiers et prothèses dentaires ne sont pas pris en compte.

4. Les chiffres issus de cette étude sur les personnes handicapées aidées par une personne de leur entourage ne peuvent par ailleurs pas être comparés directement au nombre de personnes se déclarant proches aidants (Blavet, 2023). En effet, l'enquête VQS porte sur les personnes vivant en logement ordinaire, permettant une estimation du nombre de personnes aidées vivant à domicile, alors que les personnes qui se déclarent proches aidants peuvent également apporter de l'aide à une personne résidant en institution. Par ailleurs, une personne handicapée peut être aidée par plusieurs proches aidants de même qu'un proche aidant peut apporter de l'aide à plusieurs personnes handicapées. D'autres aspects peuvent rendre la mise en regard de ces chiffres complexes. Les résultats de l'enquête Autonomie permettront d'aborder plus en détail le nombre de proches aidants apportant de l'aide à une personne handicapée.

Tableau 3 Recours à une aide selon le type et le nombre de limitations fonctionnelles

En %

	Un seul type de limitation			Deux types de limitation			Trois types de limitation
	Sensoriel	Physique	Cognitif	Sensoriel et physique	Sensoriel et cognitif	Physique et cognitif	
Une forte restriction globale dans les activités que les gens font habituellement	9,4	42,0	22,8	51,9	29,8	69,5	68,1
Une aide technique ou un aménagement du logement	22,0	44,5	10,7	58,6	37,3	58,8	68,0
Une aide technique	20,0	39,6	7,8	54,3	32,7	51,1	62,6
Un aménagement du logement	4,8	18,8	5,0	24,3	12,0	35,2	35,0
Au moins une aide humaine	20,7	51,3	42,9	66,0	51,9	78,4	79,1
Une aide d'un professionnel	7,8	24,2	16,3	36,7	20,9	48,5	53,1
Une aide de l'entourage	17,8	44,3	38,9	57,7	48,2	73,0	72,5

Lecture > 79,1 % des personnes de 15 ans ou plus qui ont les trois types de limitation reçoivent de l'aide d'une autre personne.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors population résidant en établissement.

Source > DREES, enquête Vie quotidienne et santé.

> *Études et Résultats* n° 1254 © DREES

69 % des personnes aidées par un professionnel sont également soutenues par une personne de leur entourage. À l'inverse, seules 38 % des personnes aidées par un membre de l'entourage le sont aussi par un aidant professionnel. 52 % de celles qui reçoivent à la fois l'aide d'une personne de l'entourage et d'un professionnel ont de très fortes restrictions dans la vie quotidienne, contre 36 % de celles soutenues uniquement par leur entourage et 27 % de celles recevant uniquement de l'aide de professionnels.

Les personnes qui ont une limitation cognitive sont plus souvent aidées au quotidien, même quand elles ne sont pas très limitées dans les actes de la vie quotidienne. Ainsi, 43 % des personnes qui ont au moins une limitation cognitive sans avoir d'autres types de limitation sont soutenues par une personne au quotidien, alors que seulement 23 % déclarent une forte restriction dans leurs activités

(tableau 3). Celles qui ont une limitation de la vue ou de l'audition, mais sans limitation physique ou cognitive, ont moins souvent recours à une aide humaine. Ce sont aussi les personnes les moins limitées dans les actes de la vie quotidienne.

Enfin, les personnes qui ont au moins une limitation cognitive et une limitation physique sont le plus aidées au quotidien : 8 sur 10 reçoivent une aide humaine. Parmi elles, 73 % sont accompagnées par leur entourage et 48 % bénéficient d'une aide de professionnels. L'aide humaine n'est pas plus fréquente lorsque les personnes ont également une limitation sensorielle. ●



Télécharger les données associées à l'étude

Mots clés : Handicap Incapacité Grand âge et autonomie

Pour en savoir plus

- > **Blavet, T.** (2023, février). 9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie en 2021. DREES, *Études et Résultats*, 1255.
- > **Brunel, M., Carrère, A.** (2017, mars). Incapacités et perte d'autonomie des personnes âgées en France : une évolution favorable entre 2007 et 2014 – Premiers résultats de l'enquête Vie quotidienne et santé 2014. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 13.
- > **Dauphin, L., Eideliman, J.-S.** (2021, février). Élargir les sources d'étude quantitative de la population handicapée : Que vaut l'indicateur « GALI » ? – Utilisation de la question GALI pour repérer les personnes handicapées et établir des statistiques sur leurs conditions de vie. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 74.
- > **Bellamy, V., Bergeron, T.** (2022, novembre). 312 000 personnes sont accompagnées dans les établissements et services médico-sociaux pour adultes handicapés fin 2018. DREES, *Études et Résultats*, 1247.
- > **Bergeron, T.** (2022, mai). Près de 170 000 enfants et adolescents handicapés sont accompagnés dans des structures dédiées fin 2018. DREES, *Études et Résultats*, 1231.
- > **Brunel, M., Carrère, A.** (2019, avril). La perte d'autonomie des personnes âgées à domicile – Quelles disparités entre départements ? DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 34.
- > **Midy, L.** (2009, août). Enquête Vie quotidienne et santé : limitations dans les activités et sentiment de handicap ne vont pas forcément de pair. Insee, *Insee Première*, 1254.

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
DREES-INFO@santer.gouv.fr

> **Contact presse**
DREES-PRESSE@santer.gouv.fr

Directeur de la publication : Fabrice Lenglard

Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet

Rédactrice en chef technique : Céline Roux

Chargée d'édition : Élisabeth Castaing

Composition et mise en pages : Julie Eneau

Conception graphique : DREES

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources

ISSN électronique 1146-9129 • AJP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@santer.gouv.fr